



**Procès-Verbal
du Conseil Intercommunal
du 31 mai 2023
Salle Villageoise de St-Saphorin-sur-Morges**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
4. Assermentation des nouveaux-elles délégué-e-s
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Préavis N° 01/05.2023 – Indemnités pour la législature 2021-2026
 - a) Rapport de la Commission ad hoc
 - b) Discussion sur le rapport de la Commission ad hoc
 - c) Adoption des conclusions du préavis N° 01/05.2023
9. Préavis N° 02/05.2023 - Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022
 - a) Rapport de la Commission de gestion
 - b) Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
 - c) Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - d) Adoption des conclusions du préavis N° 02/05.2023
10. Elections :
 - a) du-de la président-e
 - b) du-de la vice-président-e
 - c) des scrutateurs-trices et scrutateurs-trices suppléants-es
11. Divers et propositions individuelles

1. Accueil, appel :

Mme Jacqueline Botteron, Présidente, ouvre la séance à 20h05 et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel :

Sont présent·e·s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Vincent Dornier et Carole Ricbourg, *Aclens*, Maeva Früh et Yaël Roh Anzevui, *Bremblens*, David Lenoir et Tania Larequi, *Chigny*, Anne-Sylvie Genoud, *Echichens*, Christine Birarda et Emile Tasev, *Lully*, David Guarna, Julien Besuchet, Alexandre Desponds, Stéphane Dewarrat, Veronika Gaskell, Marc Lambrigger, Clémence Langone et Aliénor Vauthey, *Morges*, Patricia Chabanel et Fabienne Chapuis,

Romanel-sur-Morges, Caridad Salome Perez et Sacha Varone, Tolochenaz, Martine Gloor Chassot, Vufflens-le-Château, Fabienne Perrin et Noémie Tavel, Vullierens.

Sont présent·e·s du Comité de direction :

Mmes et MM. Andreas Sutter, Vincent Jacques, Sylvie Ciana, Giuseppe Biancaniello, Sylvie Nussbaum, Bertrand Duperrex et Laetitia Bettex.

Sont excusé·e·s :

Mmes et MM. Jean-Jacques Aubert, *Morges*, Martine Blauth, *Tolochenaz*, Pierre Siegwart et Thierry Chollet, *Vufflens-le-Château*.

Est absent :

M. Abel Joffre, *Morges*.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Sa lecture n'étant pas demandée, il est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 :

Sa lecture n'étant pas demandée, il est adopté comme suit :

Oui :	23
Non :	0
Abstention :	1

4. Assermentation de nouveaux·elles délégué·e·s :

La Présidente ne procède à aucune assermentation.

5. Communications du Bureau :

- a) Dans les futures convocations de Commission, le jour, l'heure et le lieu seront précisés.
- b) Un masque sera transmis et devra être utilisé pour la rédaction des rapports de Commission.
- c) La Présidente précise également que les conclusions des rapports doivent être strictement identiques aux conclusions des préavis sauf s'il y a amendement.
- d) Pour finir, elle demande également de respecter au mieux le délai d'envoi des rapports auprès de la Secrétaire afin qu'ils puissent être envoyés en même temps que la convocation de séance mais au plus tard trois jours ouvrables avant la séance (règlement).

M. Stéphane Dewarrat, *Morges*, demande s'il est possible de recevoir ces communications par mail et avant la prochaine convocation.

La Présidente demande à la Secrétaire de faire le nécessaire.

6. Communications du Comité de direction :

M. Andreas Sutter, *Codir*, revient sur la liste des projets et objectifs du Codir. Ce sont cinq grands thèmes qui sont conduits par un ou plusieurs membres du Codir. Il précise également que les objectifs concernent la législature 2021-2026.

a) Planification :

Dans le cadre du projet Horizon '35, l'objectif actuel est de finaliser l'analyse des résultats de l'étude prospective et de pouvoir déterminer des scénarios plausibles.

b) Communication :

Le projet du nouveau site internet sera orienté « communication ». Cet outil se verra utile autant aux autorités, qu'aux parents et aux élèves notamment.

c) Gestion des coûts :

Poursuite de l'analyse du système actuel de calcul du coût des locaux scolaires.

d) Journée continue de l'élève :

Réflexion sur une prochaine mise en œuvre de cet objet voté par le peuple en 2009. Dans un premier temps, pour le niveau secondaire à Beausobre, probablement pour la rentrée 2024.

e) Transports scolaires :

Etude d'une coordination centralisée des transports scolaires passant par l'ASIME ainsi que la mise en place d'une charte d'utilisation des transports.

7. Communications du Conseil d'Etablissement :

Mme Sylvie Ciana, *Codir*, explique que la prochaine séance fixée au 14 juin 2023 a été annulée par manque de sujet d'une part, et, d'autre part, parce que la « forme initiale » n'est plus au goût du jour. Une redéfinition des objectifs et rôles semble nécessaire.

8. Préavis N° 01/05.2023 – Indemnités pour la législature 2021-2026 :

a) **Rapport de la Commission ad hoc**

b) **Discussion sur le rapport de la Commission ad hoc**

c) **Adoption des conclusions du préavis N° 01/05.2023**

Mme Fabienne Perrin, *Vullierens*, rapporteuse de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport qui sont identiques au préavis N° 01/05.2023.

M. Stéphane Dewarrat, *Morges*, pense que la rétribution de CHF 40.00 pour une séance de Commission qui dure plus de deux heures est insuffisante. Il prend l'exemple de Morges qui propose un montant fixe pour 1 heure et demie de séance. Il ne dépose pas d'amendement mais reviendra probablement avec une motion.

Conclusions du préavis N° 01/05.2023 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le préavis N° 01/05.2023 – Indemnités pour la législature 2021-2026
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. De fixer le montant des indemnités pour l'exercice 2021-2026 comme suit :

pour le Conseil intercommunal				
	Président·e	Secrétaire	Délégué·e	Rapporteur·euse de commission
Conseil intercommunal	CHF 300.00 par séance	CHF 600.00 par séance	CHF 40.00 par séance	
Commission			CHF 40.00 Par séance	CHF 100.00 par rapport
				CHF 200.00 par rapport de la Commission de gestion
Séances de Bureau		CHF 40.00 par séance		

pour le Comité de direction		
	Présidence	Membre
Comité de direction	CHF 15'000.00/an	CHF 7'500.00/an
	CHF 150.00 par séance (projets stratégiques, autres et vice-présidence)	

pour le Conseil d'établissement				
	Président·e	Secrétaire	Délégué·e	Rapporteur·euse de commission
Conseil d'établissement	CHF 300.00 par séance	CHF 600.00 par séance	CHF 40.00 par séance	
Commission			CHF 40.00 par séance	CHF 100.00 par rapport

2. D'accorder l'effet rétroactif, pour l'entrée en vigueur de ces modifications, au 1^{er} janvier 2023.

Après lecture des conclusions du préavis N° 01/05.2023, ce dernier est approuvé comme suit :

Oui : 20
Non : 0
Abstentions : 4

M. Andreas Sutter, *Codir*, remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis car c'est une forme de reconnaissance du travail fourni.

9. Préavis N° 02/05.2023 – Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022 :

- a) **Rapport de la Commission de gestion**
- b) **Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction**
- c) **Discussion sur le rapport de la Commission de gestion**
- d) **Adoption des conclusions du préavis N° 02/05.2023**

M. Stéphane Dewarrat, *Morges*, rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport qui sont favorables au préavis N° 02/05.2023.

La Présidente précise que les vœux annexés au préavis sont toujours en vigueur et qu'à l'heure actuelle, le Codir n'a pas de complément à fournir.

Elle explique encore que la Commission de gestion a ajouté un point supplémentaire aux conclusions du préavis N° 3 : *De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel*. Cette modification n'a pas d'influence sur le fond, elle estime qu'un amendement n'est donc pas nécessaire.

Conclusions du préavis N° 02/05.2023 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le préavis N° 02/05.2023 – rapport sur la gestion et les comptes 2022 et ses annexes,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés avec un total des charges/produits de CHF 12'018'949.20.
2. De donner décharge au Comité de direction et au directeur administratif pour la gestion administrative et financière de l'année 2022.
3. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Après leur lecture, ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

10. Elections :

- a) **Du.de la président.e**
- b) **Du.de la vice-président.e**
- c) **Des scrutateurs.trices et scrutateurs.trices suppléants.es**

Mme Christine Birarda, *Lully*, accepte la fonction de présidente et est élue par applaudissements.

M. David Lenoir, *Chigny*, accepte la fonction de vice-président et est élu par applaudissements.

Mme Anne-Sylvie Genoud, *Echichens* et M. Marc Lambrigger, *Morges*, acceptent la fonction de scrutateurs·trice et sont réélus par applaudissements.

Mme Caridad Salome Perez, *Tolochenaz*, et M. Emile Tasev, *Lully*, acceptent la fonction de scrutateurs·trices suppléant·e·s et sont réélus par applaudissements.

11. Divers et propositions individuelles :

La Présidente annonce les prochaines dates de séance de Commission de gestion :

Mardi 22 août 2023 pour la première séance et mardi 29 août 2023 pour la seconde.

La Présidente annonce également la prochaine date de séance du Conseil intercommunal de l'ASIME :

Mercredi 27 septembre 2023, 20 heures à Lully.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h35.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente :



Jacqueline Botteron

La Secrétaire :



Corinne Bovet